

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

V – MOBILITE

Rapport n° 1 : Validation et signature de la Convention Transport à la Demande (TAD) 2024/2029 avec la Région Occitanie

Madame la Présidente soumet au Conseil communautaire la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande entre la Région Occitanie et la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac.

La période concernée est 2024/2029, pour une durée de 6 ans désormais.

Le projet de convention (ci-jointe) a pour objet de définir les modalités tant techniques que tarifaires ou financières, applicables dans le cadre de l'exercice de la compétence.

Le Conseil communautaire est appelé à VALIDER la-dite convention (et ses annexes : N°1 - consistances et caractéristiques des services & N°2 - TARIFICATION au 1er janvier 2024), ainsi que le règlement d'exploitation (ANNEXE N°3).

Il est également appelé à AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.